

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL864

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 30

À la dernière phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« République »,

insérer les mots :

« du tribunal de grande instance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.